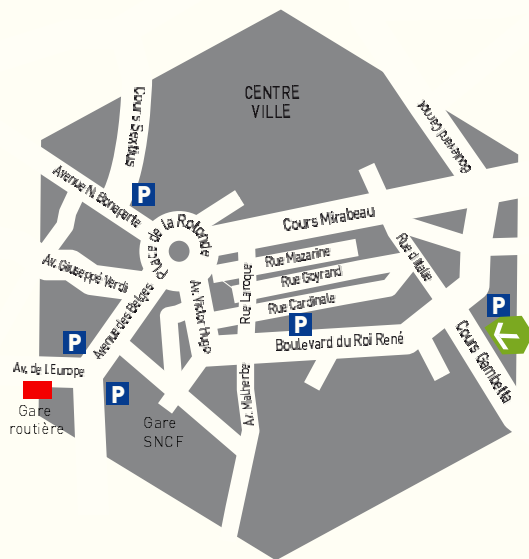


PLAN D'ACCES



Document non contractuel

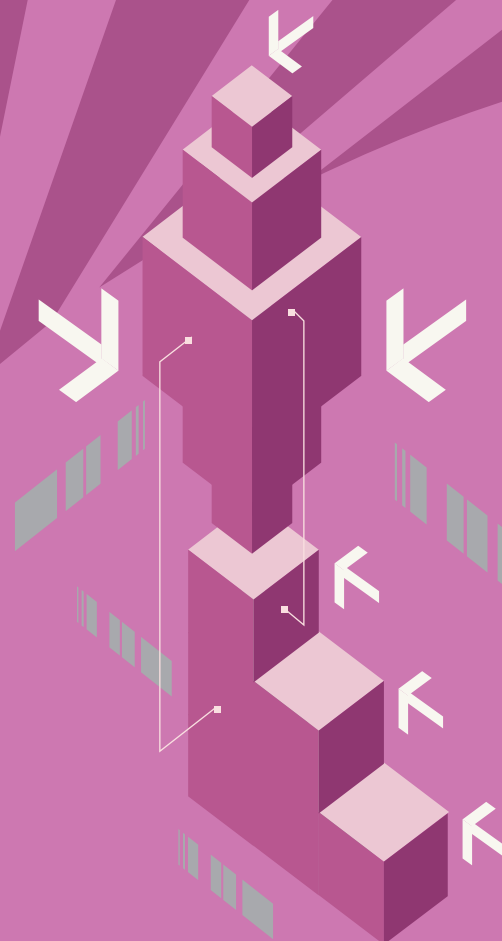


Agence d'Aix-en-Provence
11 cours Gambetta
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 88 10 44 70
Fax : 04 88 10 44 69
E-mail : gep@ccimp.com
Site : www.groupe-ecolepratique.com

BTS ASSISTANT DE MANAGER

En apprentissage

POSTBAC



BTS

ASSISTANT DE MANAGER

En apprentissage

LE NIVEAU DU DIPLÔME ET LA DURÉE DE LA FORMATION

Le diplôme national du BTS Assistant de Manager, référencé par le Ministère de l'Éducation Nationale au niveau III (bac +2) par arrêté en date du 15/01/08 (paru au B.O. du 28/02/08), est une formation supérieure et complète, qui prépare en 2 ans aux techniques liées au métier d'assistant, fonction essentielle au sein de toute entreprise.

LES MÉTIERS À L'ISSUE DE LA FORMATION

L'Assistant de Manager exerce ses activités de nature relationnelle, organisationnelle, et administrative auprès d'un responsable ou d'un groupe de responsables, pour lesquels il assure un rôle d'interface, voire de médiation, dans les relations internes et externes y compris dans un contexte international.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau d'études requis :
baccalauréat + 2 langues vivantes obligatoires

En qualité de représentant du manager ou de l'entité dans laquelle il travaille, l'assistant est au cœur de relations internes et externes, souvent complexes. L'exercice de sa fonction d'interface, notamment dans des contextes d'urgence, induit de fortes exigences comportementales. Le futur candidat devra faire preuve de dynamisme, avoir la capacité d'anticipation et être force de proposition pour l'entreprise.

LE CURSUS PÉDAGOGIQUE

Une formation de 1350 heures sur les 2 années, qui développe une compétence générale et technique composée :

- Enseignement général : Culture générale et expression (français), Expression et culture en langues vivantes étrangères (2 langues obligatoires), Economie et droit.
- Enseignement technique : Communication professionnelle en français et langue étrangère, Diagnostic opérationnel et proposition de solutions, Actions professionnelles.

LE RYTHME D'ALTERNANCE ECOLE / ENTREPRISE

Le rythme d'alternance hebdomadaire est le suivant : 2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise. L'alternance Ecole / Entreprise permet à l'apprenti d'approfondir ses connaissances, de se confronter aux réalités du terrain, d'acquérir un sens de l'autonomie et un esprit d'initiative, autant d'éléments indispensables pour appréhender les mécanismes généraux de la fonction d'assistant de manager. C'est aussi l'occasion pour l'entreprise de former ses futurs collaborateurs en les impliquant fortement dans son activité.

Avec le concours du Conseil Régional PACA